



Contrat de fleurissement 2026

Particulier

Nom ou Société

Responsable

Adresse

Téléphone

E mail

Participe à l'opération **Tulipes contre le cancer 2026**

Les Lions Clubs s'engagent à fleurir le signataire à trois reprises d'un bouquet de tulipes

Le signataire verse au Lions Club par chèque, virement ou CB une participation de :

65 € x = 20 tulipes par semaine
35€ x = 10 tulipes par semaine

Total : €

Adresses de livraison (si différente de l'adresse de facturation)

1	<input type="text"/>
2	<input type="text"/>
3	<input type="text"/>

Reçu par

Portable

Livré par



Portable



Date et signature contractant

Date et signature prescripteur

contrat à retourner, après signature, à votre interlocuteur du lions Club ou par courrier avec le règlement
à Mme Josselyne THIBAUT 90 Rue Sainte Venise – 76420 BIHOREL

Règlement par chèque à la signature du contrat à l'ordre de LIONS TULIPES ET ASSOCIES



ou par virement : **IBAN FR76 1830 6000 1036 1296 3148 615**
Banque *CREDIT AGRICOLE* Intitulé : LIONS TULIPES ET ASSOCIES